

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDufriche de Valazé. Des lois pénales. 1784. \[photocopie\]](#)

## Dufriche de Valazé. Des lois pénales. 1784. [photocopie]

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb002\_f0428

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Valazé, Lois pénales 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31518734r>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Valazé, Charles-Éléonore Dufriche de (1751-01-23 -- 1751-01-23)

TITRE Loix pénales

LIEU DE PUBLICATION Alençon

DATE 1784

EDITEUR Alençon : impr. de Malassis le jeune , 1784

386

## Loix pénales.

## Crimes.

## Peines.

*Dans le cas où les effets du voleur ne monteraient pas à la somme de deux cens livres, l'indemnité du vol prélevée.*

Deux ans de travaux publics, & bannissement à perpétuité des ports de l'Etat.

Vol domestique avec effraction, ou à main armée.

Aux travaux publics pendant vingt ans.

Sans effraction & sans armes.

Même peine pendant dix ans.

Livrer à l'ennemi un vaisseau dont on a la conduite.

Aux travaux publics pendant vingt ans, & interdiction des ports de l'Etat à perpétuité.

Le faire méchamment échouer.

Banqueroute frauduleuse.

Confiscation totale, aux travaux publics pendant trois ans.

*S'il est prouvé que le banqueroutier ait fait passer des fonds chez l'Etranger.*

Aux travaux publics pendant quinze ans.

Vol de bestiaux dans les pâturages, d'arbres dans les pépinières ou ailleurs, de bleds dans les champs, avant ou

Infamie & amende d'une somme équivalente à la moitié de la chose volée, ou confiscation jusqu'à concurrence.



